

Séance du 9 Avril 2024



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**MARDI 9 AVRIL 2024**

Le 9 Avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 4 Avril 2024, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick COMBEMOREL, à la Maison de Pays, 72 Boulevard Gambetta à Lurcy Lévis

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Maire :** M. Patrick COMBEMOREL

**Adjoint :** Mme Véronique LAFORET, M. Jean-Paul BISSONNIER, Mme Michèle ROULET, M. Michel GUERIN

**Conseillers municipaux :** M. Samuel FOYENTIN, M. José IGLESIAS, Mme Valérie CALIGIURI, Mme Béatrice COFFINET, M. Hervé MAULAZ, Mme Chantal BERTHET, M. Cédric GEORGET, M. Claude VANNEAU, Mme Bernadette GOMEZ

**ETAIENT EXCUSÉS :**

**Conseillers municipaux :** Mme Murielle BERNIGAUD, M. Olivier BUSSEROLLE, M. Gaëtan TISSIER, Mme Caroline SIGNORET, Mme Marion PORCHER

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Murielle BERNIGAUD à Samuel FOYENTIN, Olivier BUSSEROLLE à Patrick COMBEMOREL, Gaëtan TISSIER à Véronique LAFORET, Caroline SIGNORET à Béatrice COFFINET, Marion PORCHER à Valérie CALIGIURI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** (Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT)

CÉDRIC GEORGET

**OUVERTURE DE SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PATRICK COMBEMOREL À 18.35**

Constatation du quorum

**APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2024**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de séance



## DÉLIBÉRATIONS

### FINANCES :

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0116</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 : BUDGET COMMUNAL</b>
<b>RAPPORTEURS</b>	<b>ANGÉLINE DESMARES ET KATIA GUIRIEC</b>

Le compte de gestion 2023 du comptable public retrace des écritures, en tous points conformes à celles du compte administratif 2023 ainsi qu'un résultat de clôture identique.

Le compte de gestion ne présente pas d'observations particulières, il est donc proposé d'approuver la conformité du compte de gestion 2023 au compte administratif 2023.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la conformité du compte de gestion 2023 au compte administratif 2023.

19 Voix Pour (dont 5 Pouvoirs)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0117</b>	<b>ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET COMMUNAL</b>
<b>Rapporteurs</b>	<b>Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC</b>

A la clôture de l'exercice comptable 2023, les résultats d'exécution se présentent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023	CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023
011	Charges à caractère général	496 328.39 €	013	Atténuation de charges	34 799.48 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	840 044.45 €	70	Produits des services du domaine	91 320.75 €
014	Atténuations de produits	63 282.00 €	73	Impôts et taxes	1 233 532.03 €
65	Autres charges de gestion courante	218 121.27 €	74	Dotations et participations	479 531.50 €
66	Charges financières	19 788.72 €	75	Autres produits de gestion courante	64 702.73 €

67	Charges spécifiques		77	Recettes exceptionnelles	10 043.30 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 637 564.83 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 913 929.79 €</b>
042	Opérations d'ordre entre section	20 921.02 €	042	Opérations d'ordre entre section	3 877.98 €
023	Virement en investissement				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>20 921.02 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 877.98 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>		<b>1 658 485.85 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>		<b>1 917 807.77 €</b>
			002	Excédent de fonctionnement reporté	727 304.31 €
			<b>TOTAL GENERAL RECETTES (c)</b>		<b>2 645 112.08 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023 (b-a)</b>			<b>259 321.92 €</b>		
<b>Résultat définitif 2023 (c-a)</b>			<b>986 626.23 €</b>		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023	CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	218 041.34 €	10	Dotations	34 626.42 €
21	Immobilisations corporelles	79 3650.06 €	13	Subventions d'investissement	90 277.50 €
23	Immobilisations en cours	1 034 032.92 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 248.32 €
027	Autres immobilisations financières	850.00€			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 332 274.32 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>126 152.24 €</b>
040	Opérations d'ordre entre section	3 877.98 €	040	Opérations d'ordre entre section	15 921.02 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>3 877.98 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>15 921.02 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>		<b>1 336 152.30 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (c)</b>		<b>142 073.26 €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	0.00 €	001	Excédent d'investissement reporté	505 324.69 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES (b)</b>		<b>1 336 152.30 €</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES (d)</b>		<b>647 397.95 €</b>
<b>RESTE A REALISER 2023</b>		<b>480 948.56 €</b>	<b>RESTE A REALISER 2023</b>		<b>407 192.69 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023 (c-a)</b>			-	<b>1 194 079.30 €</b>	
<b>Résultat de clôture 2023 (d-b)</b>			-	<b>688 754.35 €</b>	
<b>Résultat définitif 2023 (résultat de clôture +/-reste à réaliser)</b>			-	<b>762 510.22 €</b>	

Il est proposé de voter le compte administratif 2023 faisant apparaître un résultat global de clôture excédentaire de 297 871.88 €

Après que Monsieur le Maire (Président de la séance) se soit retiré et que Madame Michèle ROULET ait été désignée comme Présidente,

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2023

17 Voix Pour (dont 3 Pouvoirs)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0118</b>	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 : BUDGET COMMUNAL</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

À l'issue du vote du compte administratif, les résultats se présentent ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total général	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de l'exercice		259 321.92€	1 194 079 .04€		934 757.12€	
Résultat de clôture 2023		986 626.23€	688 754.35€			297 871.88 €
Restes à réaliser			480 948.56€	407 192.69€	73 755.87€	
Résultat définitif		986 626.23€	762 510.22€			224 116.01 €

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 de la manière suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	986 626.23€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	762 510.22€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	224 116.01€
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	688 754.35€

19 Voix Pour (dont 5 Pouvoirs)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0119</b>	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2024</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2024, il propose de reconduire les taux votés en 2023.

Taxes	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,32 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,52 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux identique à 2020)	11,35 %

Patrick COMBEMOREL commente les taux et précise qu'ils restent inchangés depuis plusieurs années et que ces taux sont parmi les plus bas du département ; Il donne quelques exemples en comparant les taux de Lurcy Lévis bien inférieurs à ceux de Sancoins, Souvigny ou encore Trévol. Il pense que c'est un atout

supplémentaire pour l'attractivité de Lurcy Lévis. Claude VANNEAU confirme que nos taux sont bien inférieurs aux communes voisines et donne quelques exemples qui nous conforte dans la décision de ne pas augmenter les taux.

Il est précisé que le produit fiscal attendu pour l'année 2024 serait de 618 318.00€

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal fixe les taux d'impositions des taxes directes communales pour l'exercice 2024, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

19 Voix Pour (dont 5 Pouvoirs)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0120</b>	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET COMMUNAL</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Le projet de budget primitif 2024 est conforme aux orientations budgétaires fixées par les membres de la commission des finances et intègre les résultats 2023(après vote du compte administratif), il s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024
011	Charges à caractère général	671 523.00 €	013	Atténuation de charges	15 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	905 200.00 €	70	Produits des services du domaine	85 940.00 €
014	Atténuations de produits	65 000,00 €	73	Impôts et taxes	1 250 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	245 920.00 €	74	Dotations et participations	469 030,00 €
66	Charges financières	16 890,00 €	75	Autres produits de gestion courante	61 310,00 €
67	Charges spécifiques		77	Recettes exceptionnelles	1 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 904 533,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 883 680.00 €</b>
042	Opérations d'ordre entre section	9 500,00 €	042	Opérations d'ordre entre section	
023	Virement en investissement	193 763,00 €			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>203 263,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 107 796,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 883 680.00 €</b>

002	Excédent de fonctionnement reporté	224 116.00 €
<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>2 107 796,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP	LIBELLE	BP 2024	RAR 2023	CHAP	LIBELLE	BP 2024	RAR 2023
16	Emprunts et dettes	218 860,00 €	0,00 €	10	Dotations	918 510.00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	13	Subventions d'investissement	1 166 326.31 €	407 192.69 €
21	Immobilisations corporelles	296 382,00 €	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	1 000 846.44 €	480 948.56 €	024	Cessions d'immobilisations	500,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisation	1 000,00 €	0,00 €	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 085 836.31</b>	<b>407 192.69 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 517 088.44 €</b>	<b>480 948.56 €</b>	040	Opérations d'ordre entre section	4 500,00 €	0,00 €
				021	Virement de la section de fonctionnement	189 263,00 €	0,00 €
				<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>193 763,00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 517 583.44 €</b>	<b>480 948.56 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 279 599.31 €</b>	<b>407 192.69 €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	688 755.00 €		001	Excédent d'investissement reporté		
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>2 205 843.44 €</b>	<b>480 948.56 €</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>2 279 599.31 €</b>	<b>407 192.69 €</b>
<b>DEPENSES TOTALES (BP+RAR)</b>		<b>2 686 792.00 €</b>		<b>RECETTES TOTALES (BP+RAR)</b>		<b>2 686 792,00 €</b>	

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal vote par chapitre le budget primitif 2024 (selon la répartition par chapitre comme présentée dans le tableau ci-dessus) qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 2 107 796,00 €
- En section d'investissement à : 2 686 792,00 €

et décide de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

19 Voix Pour (dont 5 Pouvoirs)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0121</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 : LOTISSEMENT DES VIGNES</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Le compte de gestion 2023 du comptable public retrace des écritures, en tous points conformes à celles du compte administratif 2023 ainsi qu'un résultat de clôture identique. Il ne présente pas d'observations particulières, il est donc proposé d'approuver la conformité du compte de gestion 2023 au compte administratif 2023.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal, approuve la conformité du compte de gestion 2023 au compte administratif 2023

19 Voix Pour (dont 5 Pouvoirs)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0122</b>	<b>ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : LOTISSEMENT DES</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

A la clôture de l'exercice comptable 2023, les résultats d'exécution se présentent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023	CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023
011	Charges à caractère général	850.00€	70	Produits des services du domaine	38 490.83 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>850.00€</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>38 490.83 €</b>
042	Opérations d'ordre entre section	38 490.83€	042	Opérations d'ordre entre section	850.00€
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>38 490.83 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>850.00€</b>
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>		<b>39 340.83 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (b)</b>		<b>39 340.83 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023 (b-a)</b>			<b>0,00 €</b>		



SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023	CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	850.00€
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>850.00€</b>
040	Opérations d'ordre entre section	850.00€	040	Opérations d'ordre entre section	38 490.83 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>850.00€</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>38 490.83 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>		<b>850.00€</b>	<b>TOTAL RECETTES (c)</b>		<b>39 340.83 €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	208 150.03 €			
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES (b)</b>		<b>209 000.03 €</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES (d)</b>		<b>39 340.83 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023 (c-a)</b>			<b>34 490.83 €</b>		
<b>Résultat de clôture 2023 (d-b)</b>			<b>-169 659.20 €</b>		

Patrick COMBEMOREL précise que malgré la vente de 3 terrains en 3 ans, il reste 8700 M2 à vendre et que malheureusement même avec une hypothèse haute de vente du mètre carré l'opération sera a terme déficitaire le prix d'achat des terrains ayant été trop élevé à l'époque. Il conclue en disant que dans l'esprit il faut essayer de limiter la casse pour éviter de devoir perdre 40 ou 50.000 € à l'arrivée.

Il est proposé de voter le compte administratif 2023 faisant apparaître un résultat global de clôture déficitaire de 169 659.20 €

Après que Monsieur le Maire (Président de la séance) se soit retiré et que Madame Michèle ROULET ait été désignée comme Présidente

Et après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2023

17 Voix Pour (dont 3 Pouvoirs)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0123</b>	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 : LOTISSEMENT DES VIGNES</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

À l'issue du vote du compte administratif, les résultats se présentent ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Total général	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>		39 340.83 €	39 340.83 €	39 340.83 €	39 340.83 €	78 681.66 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	169 659.20 €			0,00 €	169 659.20 €	

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et affecte le résultat de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 de la manière suivante :

	Investissement (001)		Fonctionnement (002)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Affectation du résultat 2023</b>	169 659.20 €			

19 Voix Pour dont 5 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0124</b>	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : LOTISSEMENT DES VIGNES</b>
Rapporteur	Angéline DESMARES et Katia GUIRIEC

Le projet de budget primitif 2024 intègre les résultats 2023 (après vote du compte administratif), il s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024
011	Charges à caractère général	0,00 €	70	Produits des services du domaine	169 659.20 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>169 659.20 €</b>
042	Opérations d'ordre entre section	169 659.20 €	042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>169 659.20 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>169 659.20 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>169 659.20 €</b>
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2024</b>
			16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>00,00 €</b>
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	040	Opérations d'ordre entre section	169 659.20 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>169 659.20 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>169 659.20 €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	169 659.20 €			
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>169 659.20 €</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>169 659.20 €</b>

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal décide de voter par chapitre le budget primitif 2024 (selon la répartition ci-dessus présentée) qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **169 659.20 €**
- En section d'investissement à : **169 659.20 €**

et délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

19 Voix Pour (dont 5 Pouvoirs)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0125</b>	<b>ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2024</b>
Rapporteur	Michel GUERIN

Sur présentation de Michel GUERIN et sur proposition de la commission des associations, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions dans le cadre du fonctionnement 2024 de ces associations, comme présenté ci-dessous :

	Montants subventions
Lurcy les Arts	100€
Pétanque Lurcyquoise	350€
Levis en Piste	1 000€
Coopérative scolaire de l'école élémentaire	2 000€
Raz Bitumes	340€
Eglises Peintes	100€
Affiche Complet	400€
Le Souvenir Français	100€

Michel GUERIN précise qu'en ce qui concerne l'association des Raz Bitumes il s'agit de rembourser la taxe d'habitation d'un montant de 340 € qui a été reçu par ces derniers. Hervé MAULAZ précise de son côté que ce n'est pas le cas avec le local de LSLA mis à disposition par la commune car c'est un établissement public étant donné que c'est l'ancienne caserne des Pompiers.

Patrick COMBEMOREL explique que les tombes des anciens combattants ont été remise en état l'hiver dernier par les employés des services techniques de la Mairie. Il reste du caillou blanc à installer. Nous solliciterons Julien LANCELOT du Veurdre pour la mise en place de cocardes bleu, blanc, rouge. A ce sujet, Cedric GEORGET explique que Julien LANCELOT mène beaucoup d'actions bénévolement en remplaçant par exemple des plaques cassées.

Patrick COMBEMOREL fait part du nettoyage de l'église qui avait grand besoin d'un dépoussiérage et d'une remise au propre. Ces travaux ont été réalisés par les équipes techniques de la Mairie qui avait reçu l'aide d'un jeune homme qui a réalisé une quarantaine d'heures de Travail d'Intérêt Général.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal, décide l'unanimité d'attribuer aux associations nommées ci-dessus une subvention pour l'année 2024.

19 Voix Pour (dont 5 Pouvoirs)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0126</b>	<b>DEMANDE FONDS D'INTERVENTION ET D'INVESTISSEMENT DE MOULINS COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE CHANGEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU 44 BD GAMBETTA</b>
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL propose au Conseil municipal d'approuver la modification du plan de financement pour le programme concernant le changement du système de chauffage au 44 Bd Gambetta. En effet comme déjà expliqué notre chaudière fuel est âgée, le coût des réparations est chaque année plus élevé et il nous faut penser à la remplacer en 2024 car il y a fort à parier qu'elle sera hors d'usage pour l'hiver prochain. Un chauffage tout électrique avec 2 compteurs pour le haut et pour le bas semble plus

approprié aujourd'hui. Le montant des travaux est inférieur à 30.000 € et notre demande auprès de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a reçu une réponse négative. Nous proposons donc de solliciter Moulins Communauté selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
Changement du Système de Chauffage	9 901.98 €	9 901.98 €	Département	4 950.99 €	50%
			Moulins Communauté	2 475.50€	25%
			<b>Total financement Publics</b>	<b>7 426.49€</b>	<b>75%</b>
			Autofinancement	2 475.49€	25%
<b>Total</b>	<b>9 901.98 €</b>	<b>9 901.98 €</b>	<b>Total</b>	<b>9 901.98 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après un délibéré contradictoire le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'investissement ainsi que le Plan de Financement et de solliciter une subvention auprès de Moulins Communauté.

19 Voix Pour dont 5 Pouvoirs

## MARCHES PUBLICS :

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0127</b>	<b>AVENANT AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE : LOT 7</b>
Rapporteur	Samuel FOYENTIN

Samuel FOYENTIN explique que la société BONGLET avait prévu un revêtement des murs avec du papier peint. Nous avons décidé de changer et d'avoir un revêtement des murs en peinture ce qui implique une moins-value du lot N°7 Plâtrerie/Peinture attribué à SAS Bonglet – 03900 Lons Le Saunier pour un montant de 180 341.40 € HT pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

La moins-value est détaillée ci-dessous :

Montant HT :	-3 420.61 €
Montant de la TVA (20%) :	684.12 €
Montant TTC :	4 104.73 €

% d'écart introduit par l'avenant : - 1.90 %

Après un délibéré contradictoire le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau montant du marché lot N°7 Plâtrerie/Peinture pour un montant de 176 920.79 € soit 212 304.95 € TTC.

19 Voix Pour dont 5 Pouvoirs

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0128</b>	<b>AVENANT AU MARCHÉ DE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ESPACE ENFANCE : LOT 1</b>
Rapporteur	Samuel FOYENTIN

Samuel FOYENTIN expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la réfection de la totalité de la toiture de l'Espace Enfance de la Garderie Péri Scolaire, des arases sont nécessaire pour aplanir et niveler la surface. Pour ce travail l'entreprise nous demande une plus-value de 800 € HT. Le lot n° 1 Gros œuvre VRD remporté par l'entreprise Caillot Frères-Jayot 03440 Gouise pour un montant de 88 166.47€ HT, montant initial sans les avenants de moins-values.

Montant HT : 800.00€

Montant de la TVA (20%) : 160.00€

Montant TTC : 960.00€

% d'écart introduit par l'avenant : +0.91 %

**Approuver** le nouveau montant du marché qui s'élève à :

Montant HT : 64 784.35 €

Montant TTC : 77 741.22 €

**ARTICLE 2 :** **Autoriser** Monsieur le Maire, représentant du pouvoir adjudicateur à signer l'avenant et tous documents s'y rapportant.

**ARTICLE 3 :** **Attester** que les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne correspondante.

### **AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES :**

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0129</b>	<b>AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS À LA CANTINE</b>
Rapporteur	Véronique LAFORET

Veronique LAFORET informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu des factures reçues en début d'année par le Collège André BOUTRY sur lesquelles une augmentation du prix du repas a été constaté, il y a lieu de répercuter ces augmentations comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Prix du repas facturé par le collège		% d'aug.	Prix du repas facturé aux familles actuellement		Proposition du nouveau prix au 01 <sup>er</sup> mai 2024	
	Avant 01/2024	A partir 01/2024		Habitants de la commune	Habitants hors commune	Habitants de la commune	Habitants hors commune

<b>Maternelles</b>	3.28€	3.50€	+6.71%	2.89€	3.19€	<b>3.08€</b>	<b>3.40€</b>
<b>Primaires</b>	3.28€	3.50€	+6.71%	2.97€	3.19€	<b>3.17€</b>	<b>3.40€</b>
<b>Adultes</b>	3.38€	3.55€	+5.30%	5.35€		<b>5.63€</b>	

Patrick COMBEMOREL complète en disant que nous n'avons pas été informé de cette augmentation que nous aurions pu répercuter plus tôt, la convention établie entre le Collège et la Mairie étant bien claire à ce sujet. Il trouve regrettable ne pas avoir été prévenu en temps et en heure et souligne que c'est une perte sèche pour la commune en plus des 3500 repas qui ne sont pas payés par certaines familles.

Après un délibéré contradictoire le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place des augmentations du prix des repas de la cantine à compter du 01<sup>er</sup> mai 2024 comme présenté dans le tableau ci-dessus.

19 Voix Pour dont 5 Pouvoirs.

### DOMAINE ET PATRIMOINE :

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0130</b>	<b>SOUTIEN AU PROJET DE TRANSFERT DE L'AGENCE D'ASSURANCES BUSSELOT, BOUGEROL, FRECHET (BBF) DU BD GAMBETTA VERS LA ROUTE DE POUZY EN COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION PRISE LE 28 NOVEMBRE 2023</b>
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL informe le Conseil Municipal des suites données à la délibération prise le 28 novembre 2023 à savoir que la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a émis un avis défavorable pour l'implantation des assurances « Abeille » en face du supermarché Bi1 au 6 route de Pouzy (section AI N°33 de 3796 m2).

Aussi afin que le dossier puisse être représenté en Commission CDPENAF, le Conseil Municipal doit prendre une nouvelle délibération étayant davantage les raisons du soutien de la commune au projet :

#### **Exposé des motifs :**

- 1) Considérant que l'éventuelle implantation 6 Route de Pouzy par le cabinet « Abeille » permettrait au bureau de tabac de déménager dans les locaux loués actuellement par le cabinet d'assurances et ainsi améliorer la sécurité routière dans le centre bourg. Ce transfert du bureau de tabac en lieu et place du cabinet « Abeille » éviterait les stationnements dangereux aux abords de l'emplacement actuel du bureau de tabac risquant d'occasionner un accident grave pour les automobilistes ou les piétons dans cette rue étroite et passagère.
- 2) Considérant que le cabinet d'assurances « Abeille » doit pouvoir recevoir ses clients, dont certains viennent en voiture, dans les meilleures conditions possibles, qu'il est donc nécessaire qu'un parking soit installé. Ce qui n'est matériellement pas possible pour d'autre locaux vacants dans la commune.
- 3) Considérant que ce transfert pérenniserait l'emploi de 6 personnes qui déjeunent chaque jour à Lurcy-Lévis et permettent donc de contribuer au développement du commerce local. Il est bon de noter que ce transfert maintiendrait une activité tertiaire au service des habitants, activité ancrée dans la commune puisque le cabinet « Abeille » est le plus ancien cabinet d'assurances, il est installé depuis plus de 40 ans.

- 4) Considérant que les nouveaux propriétaires du cabinet « Abeille » pourrait envisager de délocaliser leur nouveau cabinet d'assurances à Sancoins (Cher) situé à 10kms de Lurcy-Lévis et d'y construire un bâtiment d'une surface équivalente à celui projeté sur notre commune.
- 5) Considérant que notre commune représente une réelle attractivité, en témoigne le nombre d'élèves en primaire et maternelle qui est stable avec 170 enfants et en forte augmentation au niveau du collège puisqu'il est passé de 130 élèves en 2020/2021 à 190 en 2023/2024.
- 6) Considérant que l'Entreprise DIAM qui compte une centaine d'employés a prévu le recrutement d'une dizaine de salariés pour étoffer ses ateliers de production et son bureau d'études, ce qui démontre l'importante activité économique présente sur la commune.
- 7) Considérant la très prochaine ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de 650 m<sup>2</sup> qui accueillera 1 médecin généraliste, 3 kinésithérapeutes, 2 sages-femmes, 5 infirmières, 1 diététicienne en plus des 4 dentistes qui continueront d'exercer dans leur propre cabinet situé Route de Pouzy, ce qui permettra d'accueillir des populations nouvelles dans un avenir plus ou moins proche.
- 8) Considérant que notre commune est un réel pôle de centralité avec la présence du Street Art, du circuit automobile ou encore de la zone d'activités. Qu'afin de maintenir et renforcer cette attractivité il est important que l'offre en service soit maintenue et améliorée.
- 9) Considérant que les locaux susceptibles d'être vacants sur notre commune font l'objet d'une forte rétention foncière, notamment les anciennes Pompes Funèbres AUGER.
- 10) Considérant que la commune travaille autour de projet ayant des enjeux environnementaux avec la participation au programme du département, qui va permettre cette année la plantation de 450 arbres et arbustes et autant en 2025, sachant que la Route de Pouzy sera concernée par ce futur projet.
- 11) Considérant que les chênes bordants le terrain et 2 haies sur 3 seront conservés et qu'un engazonnement complétera l'aménagement extérieur.
- 12) Considérant que le projet d'implantation des futurs locaux des assurances « Abeille » permettra de mettre en valeur l'entrée de bourg tant au niveau paysager qu'architecturale.
- 13) Considérant que l'ensemble des réseaux dessert le terrain concerné par le projet. Il est bon de signaler que les eaux pluviales seront dirigées vers un puit perdu sur le terrain et les eaux usées seront gérées par un assainissement individuel avec rejet au fossé autorisé par Moulins Communauté.
- 14) Considérant que la parcelle du permis de construire se trouve à l'intérieur de la zone délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de bourg qui se situent dans une zone urbanisée.
- 15) Considérant qu'au vu de la superficie importante du terrain de 3796 m<sup>2</sup> pour un bâtiment de 150 m<sup>2</sup>, la commune se porterait acquéreuse d'une surface de 2000 m<sup>2</sup> ce qui réduirait la surface du cabinet « Abeille » à 1796 m<sup>2</sup>.
- 16) Considérant que la commune a commencé les démarches pour la mise en place d'un PLU et que la zone concernée par le permis de construire serait en zone constructible.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour soutenir le projet et autorise BBF IMMO à construire en vertu de l'exposé des motifs de la présente délibération, afin d'y implanter son cabinet d'assurances.

19 Voix Pour dont 5 Pouvoirs



<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0131</b>	<b>INFORMATION PRÉALABLE À LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ EN VUE DE PORTER UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE</b>
Rapporteur	Claude VANNEAU

Claude VANNEAU explique aux membres du Conseil Municipal que nous avons reçu le 12 Mars 2024 un courrier de la société Statkraft nous informant des faits suivants :

-Un projet de parc photovoltaïques de 250 000m<sup>2</sup> (représentant une puissance installée de 23MWc) portées par cette société est actuellement en cours d'étude sur la commune aux lieux-dits Les Bruyères de Nérondes, Les Bruyères de Bord et Farnays

-Une société portant ce projet (société de projet) et détenant les droits et autorisations administratives va être créée par Starkraft,

-Au vu de cette création de société et en vertu de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 (article L 294-1 III Bis) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables la commune peut proposer une offre de participation au capital de la société de projet à créer

Hervé MAULAZ pense que c'est une bonne chose car ainsi la Mairie aura un droit de regard.

Patrick COMBEMOREL répond que le fait d'être actionnaire ne nous apportera pas un droit de regard supplémentaire. La Mairie doit être impliquée dès le début ce qui est le cas et donne son avis sur une éventuelle implantation après décision prise en Conseil Municipal.

Claude VANNEAU ajoute qu'il existe 2 projets Agri Voltaïque sur la Commune et que c'est l'avis de la Mairie qui prime et qu'il est bien convenu que Moulins Communauté suit systématiquement l'avis de la Mairie.

Hervé MAULAZ conclut en disant que pour l'instant la question posée ce soir est de savoir si la Commune souhaite entrer au capital de cette nouvelle société.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal décide de ne pas participer au capital de la société de projet à créer.

18 Voix Pour dont 5 Pouvoirs et 1 Abstention (Hervé MAULAZ)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0132</b>	<b>CRÉATION D'UNE ADRESSE POUR LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE</b>
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL informe le Conseil Municipal qu'en prévision de l'ouverture prochaine de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, l'adresse qui doit être donnée cette MSP, que cet adressage est laissé au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire.

Qu'au vu de cette ouverture il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement l'adresse de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Il précise que le N°4 Avenue du Stade est attribué à la Salle Socio Culturelle.

Qu'au vu de l'emplacement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire il conviendrait de lui attribuer l'adresse 4 Bis Avenue du Stade

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le 4 Bis Avenue du Stade comme nouvelle adresse de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

19 Voix Pour dont 5 Pouvoirs

## MOULINS COMMUNAUTÉ :

<b>DÉLIBÉRATION N° 2024-0133</b>	<b>AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2030 DE MOULINS COMMUNAUTÉ</b>
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL informe le Conseil Municipal que le deuxième Programme Local de l'Habitat est arrivé à échéance et doit être actualisé afin de définir, pour une troisième période de 6 ans, les objectifs et principes de la politique de l'habitat au sein de Moulins Communauté.

Moulins Communauté souhaite poursuivre la mise en œuvre d'une politique globale de l'habitat sur son territoire au travers d'un programme local de l'habitat dans le cadre de sa compétence habitat,

Moulins Communauté a transmis aux Communes le 7 mars 2024 le projet du Programme Local de l'Habitat 2025-2030, pour avis.

Les Communes disposent de 2 mois pour délibérer afin de rendre leur avis, et faute de réponse dans ce délai leur avis est réputé favorable.

Un important travail partenarial entrepris depuis 2 ans avec les partenaires (services de l'état, communes, conseil départemental, bailleurs sociaux) pour établir le prochain PLH, a permis au bureau d'études Planèd, mandaté par Moulins Communauté, de réaliser les documents suivants :

- le bilan du précédent PLH (2013-2018)
- le diagnostic sur le fonctionnement des marchés locaux du foncier et du logement
- le document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme
- le programme d'actions détaillé pour le territoire de Moulins Communauté

La volonté première et partagée par l'ensemble des communes est de proposer une offre de logement de qualité, permettant à tous les ménages de pouvoir habiter sur le territoire de Moulins Communauté. Cette ambition est également motivée par des raisons complémentaires :

- permettre aux jeunes de s'ancrer sur le territoire en fluidifiant les parcours résidentiels,
- diversifier la population, en ayant une offre de logement adaptée aux différents besoins,
- réinvestir les centres-villes en poursuivant l'intervention en faveur de la lutte contre l'Habitat indigne et insalubre et de la rénovation énergétique, et favoriser les aménagements de qualités dans les opérations,
- adapter les logements aux nouveaux modes d'habiter via des dynamiques d'habitat intergénérationnel ou participatif,

Le scénario de développement retenu par le Conseil Communautaire en date du 29 Février 2024 correspondant à 1 536 logements à produire sur la période du PLH, soit 256 logements par an. Ce scénario permettrait alors de répondre à une croissance attendue de la population de 1 418 individus en raison de la prospective démographique et économique du territoire.

Le territoire a identifié 4 orientations stratégiques :

- Orientation n°1 : relancer l'accueil de population avec une offre de logements adaptée à l'armature du territoire et à l'ambition économique,
- Orientation n°2 : Prioriser la remobilisation du parc existant pour revitaliser les centralités,
- Orientation n°3 : Produire des logements neufs de qualité en cohérence avec les objectifs de sobriété foncière et du projet intercommunal,
- Orientation n°4 : Animer et mettre en œuvre le PLH

Après un délibéré contradictoire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2025-2030.

19 Voix Pour dont 5 Pouvoirs

## QUESTIONS DIVERSES

### **RASSEMBLEMENT MAZDA MX5 AU PLAN D'EAU**

Patrick COMBEMOREL informe qu'une demande, qu'il a transmise à l'ensemble des membres du Conseil Municipal la veille de cette réunion, justifie une discussion et un vote à l'issue.

En effet nous avons reçu un mail, le 8 Avril 2024, d'une association souhaitant organiser un rassemblement de 200 véhicules Mazda MX5 au plan d'eau des Sézeaux. L'organisateur demande à ce que les Camping Caristes ne puissent pas accéder au plan d'eau les 27 et 28 Juillet prochains.

Tour à tour, les membres du Conseil donne leur point de vue, comme quoi il est difficile d'envisager le non accès des camping caristes au plan d'eau alors que nous serons en période haute de fréquentation. Le même week end aura lieu le Théâtre en plein Air de la Compagnie des Eaux et Forêts qui attend un millier de personnes.

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide donc de ne pas donner une suite favorable à cette demande et dit que le circuit de Lurcy Lévis serait plus adapté à ce type de rassemblement automobiles. Une réponse de la Mairie sera adressée dans ce sens à l'organisateur.

### **MAISON DE PAYS DE LÉVIS**

Patrick COMBEMOREL explique que suite à une demande Daniel PARIS en Octobre 2023, ce dernier souhaitait que la Maison de Pays de Lévis soit renommée « Maison de Pays Docteur François COIGNET » pour honorer la mémoire de celui qui a œuvré pour la création de ce site. Ce bâtiment appartenant à Moulins Communauté une demande avait été faite dans ce sens et une délibération prise à l'unanimité par les membres de la Com d'Agglo le 5 Avril dernier a donné une suite favorable à cette demande. Une inauguration sera décidée par Pierre André PERISSOL dès que les lettres découpées en métal peint seront posées. Il précise qu'il avait reçu l'accord du Docteur Marie Thérèse COIGNET et de ses enfants.

**UTILISATION DE LA SALLE OMNISPORTS**

Valérie CALIGIURI explique que l'alarme incendie a été déclenchée dernièrement à la salle Omnisports. Elle a informé les différentes associations utilisatrices de cette salle pour interdire aux parents et aux enfants d'accéder au 1<sup>er</sup> étage car ces derniers grimpent après les rambardes et c'est une source de danger et d'accident. Elle ajoute que les enfants ont déclenché cette alarme incendie et que tout est spécifié dans le règlement intérieur. Patrick COMBEMOREL pense que c'est une très bonne chose de mettre en place un Comité de Pilotage pour mettre à jour ce règlement intérieur. Il propose que ce règlement soit envoyé à tous les membres du Conseil Municipal ainsi qu'à Mathieu BONNEAU qui en a la Responsabilité.

Une convention pourrait également être rédigée pour tous les utilisateurs en s'inspirant de celle qui a été signée avec le Département pour l'utilisation de cette salle par le Collège.

**DYSFONCTIONNEMENT ÉCLAIRAGE ET FUITE D'EAU**

Chantal BERTHET indique que les lumières de la salle omnisports ou de la nouvelle Maison Santé restent souvent allumées et qu'il y avait eu une fuite d'eau au Rond-Point du Vélodrome. Patrick COMBEMOREL explique c'est en effet un réel problème. En ce qui concerne la MSP ce sont les ouvriers qui avaient laissé leur groupe électrogène en fonctionnement, la MSP n'étant pas encore raccordée en électricité. Samuel FOYENTIN a fait le nécessaire auprès des entreprises qui travaillent sur ce chantier. Pour la fuite d'eau c'est en effet une buse de l'arrosage automatique qui s'est arrachée du tuyau et qui a provoqué cette fuite. L'arrosage automatique ne se déclenche pas toute la nuit et fonctionne par intermittence. La réparation avait été réalisée par le Service Technique dès le lendemain.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et lève la séance à 20h40.

**La Secrétaire de séance**  
**Cédric GEORGET**

**Le Président de séance**  
**Patrick COMBEMOREL**